

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 JANVIER 2013

Le sept janvier deux mil treize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie.

PRESENTS : Mmes RIOCREUX, CHILON, FRAISSE, BATONNEAU, BENESTON, DEZE, LAVIELLE, Mrs POTIRON, GUILBAUD, HALLIEN, NION

EXCUSES : Mrs BOISDRON, GILBERTON.

ABSENTE : Mme PAINBLANC

Il est donné lecture des comptes-rendus du 12 novembre, 19 novembre et 03 décembre 2012. Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

- Madame CHILON donne un compte rendu de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes qui dégage les grandes lignes suivantes :
 - Reconstitution de la grande table mais peut être seulement auprès de la salle des fêtes
 - La balade gourmande, en faisant appel à des bénévoles autres que les membres du comité des fêtes de BENAISLes dates des manifestations restent à définir.
- Monsieur GUILBAUD informe qu'il a rencontré, en présence de Mr RAYNAL, en mairie de BENAIS, le technicien de rivière, nouvellement nommé au sein du Syndicat de l'Authion. Celui-ci a expliqué sa mission auprès des communes adhérentes.
- Monsieur HALLIEN donne un compte rendu de la réunion du SIVOM SCOLAIRE qui a eu lieu le 11 décembre, au cours de laquelle il a été question du renouvellement du contrat de remboursement de salaires avec l'assurance CND, le renouvellement du contrat de Mme POTIRON pour 6 mois en contrat aidé et 6 mois en CDD pour pouvoir finir l'année scolaire. Il donne également un compte-rendu de la réunion éco-école qui a pour thème l'eau. Tous les mois un relevé de compteur est effectué pour pouvoir suivre la consommation d'eau. La gestion des chasses d'eau est impérative. Une visite d'une station de pompage va être programmée.
- Madame BATONNEAU fait le bilan de l'après-midi récréatif qui a eu lieu sur le thème des abeilles et des frelons asiatiques et qui a été très apprécié. Une réunion au niveau intercommunal pourrait être organisée sur ce problème du frelon asiatique. Il conviendra, tout d'abord, de faire un état des lieux des emplacements des nids qui ont déjà été détruits pour prévoir l'installation de pièges à ces endroits.

Elle fait part, également, de son interrogation concernant le trou creusé dans le terrain, en face de l'école, pour la construction d'une maison d'habitation, qui lui paraît très dangereux car il arrive au niveau de la route. Des panneaux ou des barrières seront installés pour indiquer le danger.

Elle donne un compte rendu de la journée des correspondants défense qui était très intéressante avec la visite de la base aérienne de TOURS. Elle informe qu'un nouveau livret blanc sur l'armée sortira courant 2013 ; que la journée défense et citoyenneté (JDC) remplace celle anciennement appelée journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ; que le Service National n'est pas supprimé mais seulement suspendu.

2013-01 / PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION DU PADD

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, à l'aide d'un power point, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le Conseil Municipal doit débattre sur les orientations que la municipalité envisage pour l'avenir de la Commune et doit le transcrire dans le PADD.

Lors de la réunion en date du 19 novembre 2012, le Conseil Municipal avait trois hypothèses à étudier pour les besoins en logements et en foncier à l'horizon 2025. Après discussion, le Conseil Municipal a choisi le scénario 1 qui correspond à un développement de 0,4 %, conformément à la croissance connue entre 1999 et 2008.

Cette dernière proposition a été présentée aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour qu'elles puissent émettre leur avis.

Suite aux corrections apportées, par le bureau d'études, au PADD, après avis des PPA, le Conseil Municipal approuve cette dernière version et la présentera en réunion publique le samedi 19 janvier 2013 à 10 H 00 à la Salle des Fêtes de BENAIS.

2013-02 / DEPENSES INVESTISSEMENT 2013

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le budget n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et en application de l'article visé ci-dessus,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, jusqu'au vote du budget 2013.

2013-03 / CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE DE TRAVAIL AU SEIN DE LA CCPB

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la CCPB, en date du 20 décembre 2012, l'informant de la mise en place d'un groupe de travail sur la police territoriale et la prévention.

Sur proposition du Maire de La Chapelle sur Loire, une réflexion est menée sur la mutualisation de la police, à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil. Pour mener à terme cette idée, il convient de créer un groupe de travail composé de deux élus par commune et de personnes cooptées (Gendarmerie, Sous-Préfecture...).

Le Conseil Municipal décide de désigner Mr BOISDRON Claude comme titulaire et Mr GUILBAUD Michel comme suppléant, pour représenter la commune au sein de ce comité.

2013-04 / RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION AVEC LA CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une nouvelle convention de gestion entre l'Association de Cantine Scolaire et la Commune, pour l'année 2013.

Elle précise que la municipalité versera mensuellement à l'association les fonds correspondants aux termes de la convention signée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Fixe les prix du repas à 3,06 € pour le repas journalier, à 3,45 € pour le repas occasionnel et à 4,08 € pour le repas adulte
- autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette convention.

2013-05 / CONVENTION ATESAT AVEC LES SERVICES DE LA D.D.T.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait signé en 2010 avec la Direction Départementale des Territoires d'Indre et Loire – Subdivision du Sud-Ouest, une convention pour Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire au bénéfice des communes (ATESAT).

Celle-ci étant arrivée à échéance, il est proposé à la commune une nouvelle convention pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- . **ACCEPTE** de confier ladite mission d'assistance à la D.D.T. et ce, à compter du 1^{er} janvier 2013
- . **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer ladite convention avec la D.D.T.

REFONDATION DE L'ECOLE

Madame le Maire donne lecture de différents courriers concernant la réforme des rythmes scolaires qui émanent du Premier ministre, de l'association des maires de France ainsi que de la CCPB, pour la compétence Enfance et Jeunesse.

Le passage à quatre jours et demi à la rentrée scolaire 2013 est la règle générale. Si les communes veulent le report en 2014, elles doivent demander une dérogation par le biais d'une délibération avant une date qui pourrait être le 1^{er} mars 2013.

Tous les aspects de cette réforme nécessitent une concertation de fond entre les différents partenaires (enseignants, parents d'élèves, associations sportives et culturelles, salariés communautaires ou associatifs qui interviennent dans le cadre des garderies périscolaires,...).

Le Conseil Municipal décide de reporter cette décision lors de la prochaine réunion après en avoir discuté avec les différents partenaires.

QUESTIONS DIVERSES

☞ Madame le Maire donne lecture du courrier de VEOLIA qui précise que le contrat « assurance fuite » a pris fin le 27 septembre 2012 selon le décret 2012-1078 paru au Journal Officiel.

☞ Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une note de synthèse sur l'activité du SIEIL.

☞ Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la programmation d'une visite du bâtiment réacteur de l'Unité de Production n° 2 à la Centrale Nucléaire. L'inscription, selon le planning joint, est à faire le plus rapidement possible, auprès du secrétariat de mairie.

☞ Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des nouveaux chiffres, du recensement de la population, qui sont en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 soit 958 habitants pour BENAIS.

☞ Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention qui a été signée entre le collège et la municipalité pour accueillir une stagiaire au sein de l'école de musique.

☞ Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la modification du calendrier scolaire. Il n'y aura pas de classe le vendredi 10 mai 2013 (pont de l'ascension) mais par contre il y aura classe le mercredi 03 avril et mercredi 22 mai.

Elle donne lecture d'un courrier des enseignantes qui remercie la municipalité pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur ainsi que pour la réfection des éclairages sur les parties extérieures de l'école.

☞ Madame le Maire donne lecture de différents courriers :

- Vœux du Préfet
- Remerciements pour la distribution du colis des anciens
- Départ de Mr DESNOUX du bureau de Poste de Bourgueil
- Information sur les conseils et outils mis à la disposition des communes, par le PNR, pour mettre en place des Pédibus-Vélobus autour des écoles, dans le cadre du PLAN CLIMAT et de la stratégie mobilité du Parc
- Note du Premier ministre sur le maintien du plan Vigipirate au niveau rouge
- Invitation de l'harmonie Benais-La Chapelle à son concert du samedi 12 janvier 2013

☞ Monsieur NION fait le point sur l'installation de l'antenne internet haut débit à Chavannes. Le branchement électrique a été finalisé ce jour, en début d'après midi. Malgré cette installation, cela ne suffira pas pour desservir les hameaux de Saint Gilles, la Perrée, Fougeray., lesquels devront avoir recours au satellite.

Il fait part également de son interrogation concernant le projet d'installation d'un abattoir dans le canton. Madame le Maire apporte des précisions sur ce sujet qui n'est encore qu'au stade de projet.

☞ Madame DEZE donne des informations concernant le comité de pilotage de l'association Entraid'Ouvrière qui recherche des chantiers d'insertion pour les aider financièrement (travaux forestiers, entretien des espaces verts, entretien des bâtiments ...).

☞ Monsieur POTIRON donne un compte rendu du rendez-vous qui a eu lieu avec Mr MARMIROLI concernant le conservatoire. En tant qu'architecte paysagiste, il propose 2 périodes de travail, pour finaliser l'aménagement de cet espace, pour un montant d'environ 1 400 € par période.

☞ Madame FRAISSE informe le Conseil Municipal que les réunions du club de l'Amitié se tiendront dorénavant à la salle de réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.